



Motion

Luxembourg, le 16 juin 2022

Dépôt : Marc Spautz

Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

- Sachant qu'avec la pandémie, et ses conséquences économiques et sociales, augmentait aussi le stress chez les jeunes ;
- Constatant que pour les jeunes les plus vulnérables, cette situation de stress accru ou cumulé est un facteur de risque pour l'émergence ou la rechute de troubles psychiques ;
- Notant que la crise s'est aussi transformée en choc pour l'économie et le marché du travail, affectant non seulement l'offre mais aussi la demande, ainsi que le recrutement sur le marché du travail ;
- Sachant que suites à tous ses tendances négatives, les jeunes doivent faire face à une grande variété de défis qu'ils ne peuvent pas maîtriser seuls ;

Invite le gouvernement :

- À associer les jeunes à la prise de décision dans le cadre des mesures prises pour gérer les conséquences de la pandémie dont les effets négatifs ont encore aujourd'hui un impact sur le bien-être des jeunes ;
- À procurer des réponses politiques rapides et coordonnées pour encadrer et soutenir les jeunes souffrant des effets mentaux suite à la pandémie ;
- À mettre en œuvre dans ce contexte tous les moyens utiles en vue de la concrétisation dans les meilleurs délais du remboursement de la psychothérapie au Luxembourg ;
- À atténuer les répercussions économiques directe et indirectes sur le marché du travail, dont notamment l'entrée et la réintégration des jeunes sur le marché du travail.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 juin 2022

Le Secrétaire général,

Laurent Scheeck

Pour le Président,

Mars Di Bartolomeo
Vice Président